



## Arrêté n° 2024-024A

**Objet : Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés**

**La vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire,**

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2224-13 et suivants, et R.2224-23 et suivants,

**Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.541-1 et suivants,

**Vu** la délibération n° 183-21 C du Conseil communautaire du 9 décembre 2021 relative au règlement de collecte des déchets,

**Vu** la délibération n° 061-24C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 relative à l'actualisation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés,

**Vu** l'arrêté n° 2024-011A du président de Grand Chambéry relatif au transfert des pouvoirs de police spéciale,

**Vu** l'arrêté n° 2023-044A portant délégation de fonction à la vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire,

**Considérant** qu'il appartient au président de Grand Chambéry, après avis de l'organe délibérant, de fixer les modalités de collecte des différentes catégories de déchets,

### ARRETE

**Article 1 :** le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés actualisé, joint au présent arrêté, est approuvé,

**Article 2 :** le directeur général des services de Grand Chambéry, les agents de la direction de la gestion des déchets de Grand Chambéry, les maires des communes situées sur le territoire de Grand Chambéry, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry,

#### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)**

Numéro attribué à l'acte : **2024-024A**

Objet de l'acte : Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 6 - Autres

Date de l'acte :

Annexe(s) :  
Annexe 1 Implantation de sites de compostage partagé,  
Annexe 10 Convention type de la redevance spéciale,  
Annexe 11 Exercice du pouvoir de police à Grand Chambéry,  
Annexe 2 Dotation de composteurs individuels,  
Annexe 3 Broyage des végétaux,  
Annexe 4 Accessibilité et circulation des véhicules de collecte,  
Annexe 5 Caractéristiques et présentation des bacs à la collecte,  
Annexe 6 Implantation des points de regroupement en bacs roulants et locaux de stockage,  
Annexe 7 Procédure d'implantation des conteneurs grand volume,  
Annexe 8 Recommandation R 437,  
Annexe 9 Organisation des déchetteries,  
Règlement de collecte 2024

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240620-lmc1H31707H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31707H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juin 2024

Date de réception en Préfecture : 20 juin 2024



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Date de publication sur le site internet:      jeudi 20 juin 2024